



Le Guide de la déchèterie



Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits.

Re_fashion



recycler c'est protéger

écomobilier





Sommaire

4/5	Les déchèteries
6	Ça se dépose dans les bennes
7	Ça se dépose dans les bornes
7	Ça se dépose dans les boxes
8	Pensez-y !





déchèteries du Pays du Coquelicot

accès gratuit pour tous les habitants du territoire
accès aux professionnels selon conditions



03 22 64 10 30

comdecom@paysducoquelicot.com

Déchèterie d'Acheux-en-Amiénois

Rue de Varennes

- lundi/mercredi/vendredi et samedi
- de 9h à 12h et de 14h à 18h

Déchèterie de Bray-sur-Somme

Rue d'Etinehem

- lundi/mercredi/vendredi et samedi
- de 9h à 12h et de 14h à 18h

Déchèterie d'Albert

Rue du 11 Novembre

- Lundi de 14h à 18h
- Mardi de 9h à 12H et de 14h à 18h
- Mercredi de 9h à 12H et de 14h à 18h
- Jeudi de 14h à 18h
- Vendredi de 9h à 12H et de 14h à 18h
- Samedi de 9h à 18h
- Dimanche de 9h à 12h

Déchèterie mobile de Miraumont

Place de la gare

- 1^{er} samedi du mois de 9h à 13h

Fermeture de tous les sites les jours fériés

Modalités d'accueil dans les déchèteries :

pour accéder au site :



- Résider sur le territoire communautaire



- Pas plus d'une remorque par véhicule (2 à 3 m³ par jour)
- Pas de véhicule de + 3,5 tonnes



- Respecter les horaires

sur le site :



- Respecter les gardiens et les consignes



- Trier correctement



- 2 véhicules simultanés sur site à Bray-sur-Somme et Acheux-en-Amiénois



- 4 véhicules simultanés sur site à Albert



- Rouler au pas



- Ne pas fumer



- Interdiction de récupérer dans les bennes et les boxes



- Interdit aux animaux

En déchèterie je trie et recycle

Déchets acceptés dans les bennes



DÉCHETS VERTS



BOIS



CARTONS



AMEUBLEMENT



MÉTAUX



PLÂTRE ET
PLAQUES DE PLÂTRE



DÉBLAIS / GRAVATS



ENCOMBRANTS

Déchets acceptés dans les boxes



HUILES DE FRITURES



HUILES DE VIDANGE



BATTERIES



CARTOUCHES ENCRE



RADIOGRAPHIES



DÉCHETS DIFFUS
SPECIFIQUES (DDS)



DEEE



LIQUIDES
DE REFRIGÉRISSMENT



PILES ET
ACCUMULATEURS



LAMPES

Déchets acceptés dans les bornes



JOURNAUX / REVUES



VERRES



TEXTILES

ça ne se recycle pas dans nos déchèteries



EXTINCTEURS
à déposer chez un spécialiste agréé



PNEUMATIQUES
à déposer chez votre revendeur ou dans un garage



BOUTEILLES DE GAZ
à déposer chez un revendeur (consigne)



AMIANTE / CIMENT
à déposer chez un spécialiste agréé



MÉDICAMENTS
à déposer en pharmacie



DÉCHETS D'ACTIVITÉS
DE SOINS À RISQUES
à déposer en pharmacie



déchets de professionnels



éléments de carrosserie



cadavres d'animaux



carburant liquide



ordures ménagères



moteurs



objets trop volumineux ou trop lourds



déchets représentant un risque pour la santé



À penser avant de jeter :



Je peux réparer ou faire réparer mon matériel endommagé.



Je peux donner ou revendre sur un site de petites annonces ce que je n'utilise plus (matériel électronique, électroménager, vêtement...).



Je pense aux associations humanitaires (l'Escale à Albert, Emmaüs...) pour donner ou acheter d'occasion.



Je loue le matériel que je n'utilise pas souvent plutôt que de l'acheter.

Vous cherchez le point d'apport volontaire le plus proche de chez vous ? Votre jour de collecte ? La date des encombrants ?

*toutes les réponses sont sur la carte interactive au :
www.paysducoquelicot.com/dechets*

